

L'école inclusive en Flandre

Etat des lieux

Thérèse LUCAS

Cellule aménagements raisonnables DGEO

La Marlagne 29 novembre 2021

Intérêt de la comparaison

- Même héritage:
 - Existence des différents réseaux
 - Co-existence d'un enseignement ordinaire et spécialisé
 - Enseignement spécialisé structuré selon les mêmes types
 - Réalités démographiques et socio-économiques comparables
 - Même questionnement, mêmes interpellations par rapport aux réglementations internationales, même condamnation....
 - Stratégies différentes mais comparables
 - Un peu d'avance (2015 au lieu de 2018)
 - Evaluation régulière du dispositif par 3 sources différentes (AGODI: agence des services de l'enseignement, fondation Struyf + inspection)
- Prendre en compte ces évaluations pour éviter de tomber dans les mêmes pièges.

Stratégies différentes

- En Flandre, M-Decreet constitue le cadre de référence pour penser l'école inclusive. Ce décret est régulièrement ajusté en fonction des évaluations, et change de nom mais les balises restent identiques.
- En FWB, approche plus globale via le pacte pour un enseignement d'excellence.
 - 7 OASE dont le 6^e concerne l'école inclusive
 - La gestion est plus complexe et l'évaluation moins évidente
- Dans les deux cas: dispositions transitoires, déconstruction progressive de l'ancien système et glissement vers le nouveau cadre
→ opacité et difficultés pour les écoles et pour les familles de s'y retrouver.

Objectif opérationnel du pacte:

Pour 2030 ramener le pourcentage d'élèves du spécialisé au taux de 2004

- Réforme du spécialisé (cf avis 155 du conseil supérieur des élèves à BS)
- Décloisonnement de l'enseignement spécialisé
 - Réforme du mécanisme d'intégration désormais limitée aux élèves qui ont eu un parcours effectif dans le spécialisé
 - Suppression de l'envoi systématique des élèves présentant des troubles de l'apprentissage dans le spécialisé
- Nouveau cadre réglementaire:
 - Décret aménagements raisonnables de 2017
 - Décret classes à visée inclusive de 2019
- Nouvel acteur: les pôles territoriaux.

M Decreet: 2015

Un outil pour penser l'inclusion.

Begeleiding decreet (2019) puis leersteun decreet (2021-2023).

M-decreet: M pour 6 principes

1. Mindschift: changement de mentalité. La réponse aux besoins spécifiques se trouve d'abord dans l'enseignement ordinaire → soutien aux équipes éducatives
2. Meesterschap: augmenter (élargir) le niveau de compétence des enseignants
3. Meer inclusie
4. Modernisering: refonte de l'Enseignement spécialisé
5. Medezeggenschap: CONCERTATION. Parents étroitement associés au 'diagnostic' et aux décisions (mais pas de leviers tels que la conciliation ou le recours)
6. Middelen voor meesterschap

Le M-DECREET: des concepts opératoires

Deux concepts opératoires pour penser l'inclusion

1. **Zorg:** zorgvisie-zorgbeleid-zorgteam-zorgcoördinator

Zorg = soin mais aussi préoccupation, souci

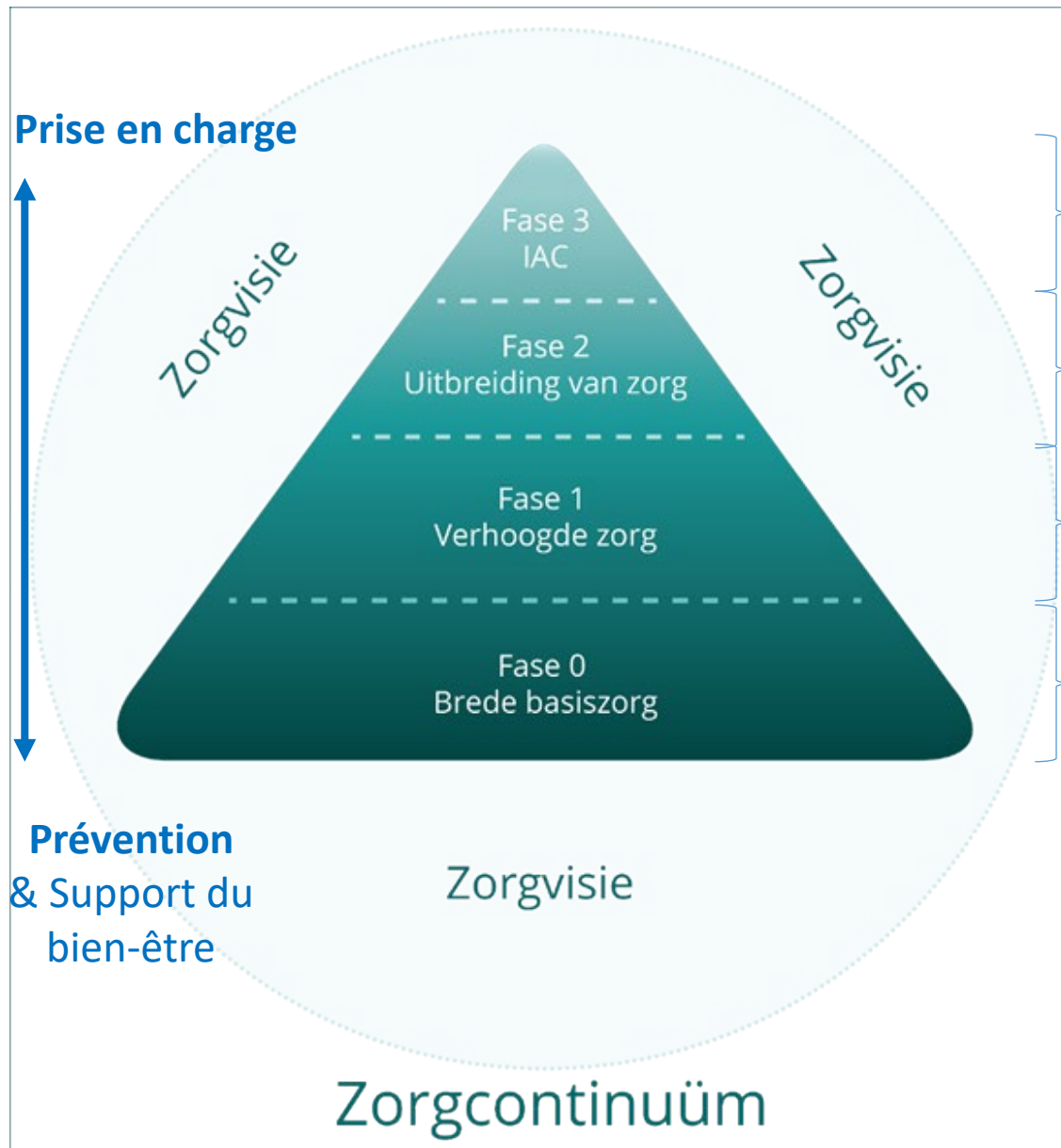
Le terme n'a pas la même connotation médicale qu'en français.

2. **Handelingsgericht diagnostiek:** diagnostic orienté prise en charge, plus complet qu'une simple étiquette, il donne un profil de compétences tant développementales que pédagogiques.

→ 2 principes à la base de **la démarche évolutive**, formalisée en 'amont' de la réforme

Zorg = soin mais aussi 'souci', 'préoccupation'

- Chaque école doit définir sa 'zorgvisie': c'est-à-dire définir les stratégies et se doter des moyens nécessaires pour assurer à chaque élève la possibilité de s'épanouir et de développer ses compétences
- Ondersteuningsnetwerken: réseaux d'écoles définis au sein duquel peut se faire un échange d'expertise (en lieu et place de nos pôles).
- La zorgbeleid se déroule selon un continuum en 4 phases = démarche évolutive qui définit les différentes étapes du parcours et le rôle de chacun des acteurs.



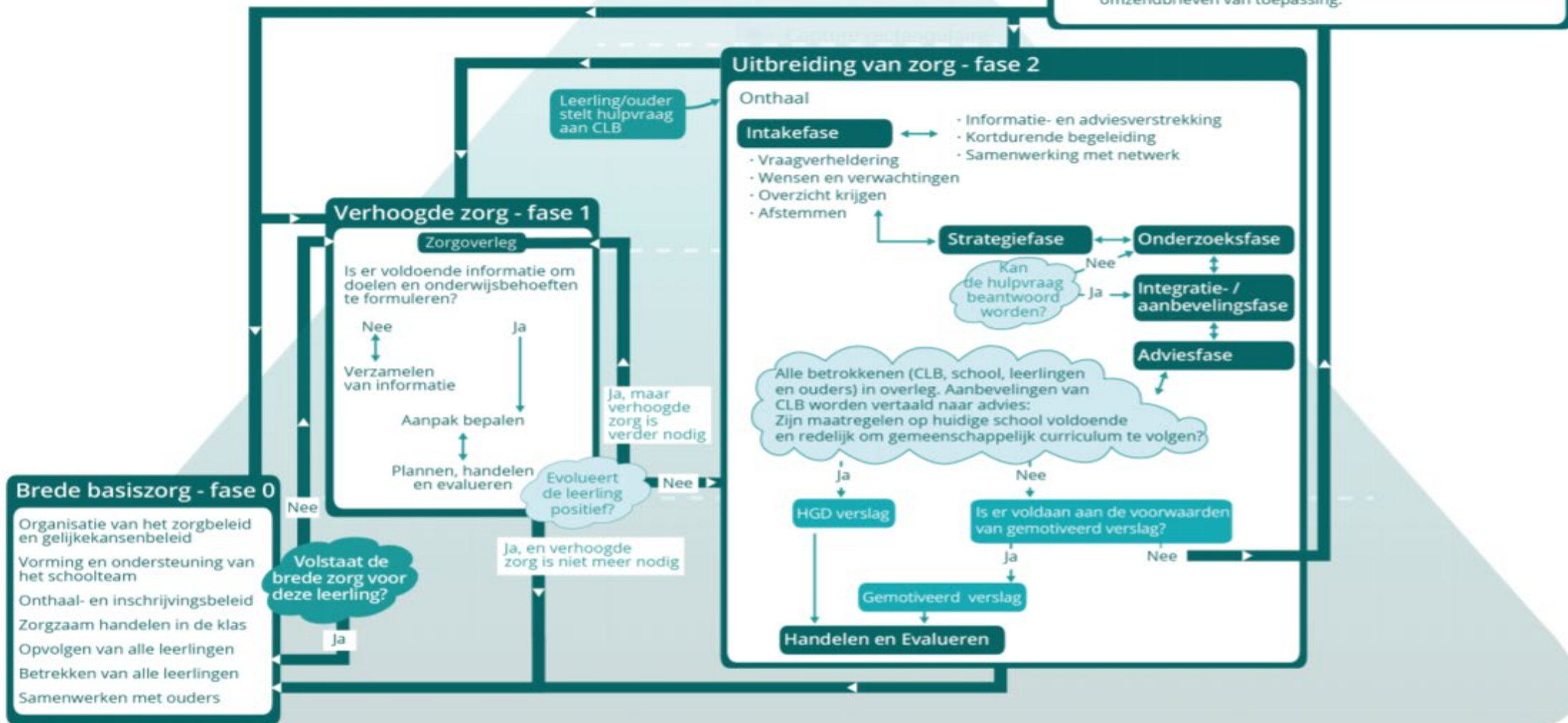
Orientation vers l'Ens Sp ou curriculum individuel adapté

Soins spécialisés à l'école
support actif d'experts internes et externes à l'école

CPMS

Soins plus spécifiques
enseignants & CPMS & équipe de soins interne à l'école

Soins de base: politique globale de prévention (l'ensemble du personnel)



3 niveaux d'argumentation des besoins

- Phases 0 et 1: pas d'argumentaires
- Phase 2 (équivalent de notre décret AR): le PMS rédige un 'rapport motivé' et pose un 'diagnostic orienté prise en charge' (suppression de l'exigence d'un diagnostic dès 2017): '*gemotiveerd verslag*'
- Phase 3: exigence d'un diagnostic d'expert et attestation d'orientation vers un type de l'enseignement spécialisé: '*verslag*'

Handelingsgerichts diagnostiek*

- Les CLB disposent d'un outil pour poser un diagnostic de manière rigoureuse et relativement standardisée
- Diagnostic reprenant les acquis pédagogiques mais aussi les niveaux de développement moteur, cognitif et émotionnel
 - Diagnostic 'développemental' et pédagogique à l'interface du diagnostic médical et du diagnostic scolaire.
- Handelingsgericht = orienté vers des décisions de prises en charge
 - Les CLB jouent un rôle CLEF!!
 - Au niveau individuel
 - Au niveau collectif: soutien aux équipes éducatives

* Pameier Noëlle & Van Beukering Tanja: *Handelingsgericht diagnostiek in het onderwijs. Een praktijkmodel voor diagnostiek en advisering*. Louvain ed ACCO 2015

Le parcours individuel adapté: diagnostic 'médical' indispensable + attestation d'orientation vers un type spécifié

- La trajectoire de l'élève doit être adaptée. Le CLB rédige un rapport qui donne accès à l'enseignement spécialisé car les aménagements que l'école ordinaire peut offrir ne seraient pas suffisants.
- L'élève conserve le droit de s'inscrire dans une école ordinaire avec condition suspensive durant 60 jours.
- L'inscription ne devient définitive que lorsqu'il y a accord sur le parcours d'apprentissage adapté, en particulier sur les objectifs d'apprentissage sur mesure, choisi par le conseil de classe, en accord avec les parents, quand c'est possible avec un collaborateur CLB et l'élève lui-même et dans certains cas avec un intervenant externe (nos réunions de concertation).
- Ces objectifs sur mesure tiennent compte du niveau de développement de l'élève et visent les compétences terminales

Rapport du CLB certifiant que

- Les différentes phases du continuum ont été mises en œuvre
- Que les mesures de soutien n'ont pas été suffisantes ou sont disproportionnées.
- Que les besoins spécifiques de l'élève peuvent être décrits selon une classification scientifiquement établie et selon un modèle social et une vision interactive du handicap
- Que les besoins spécifiques de l'élève ne sont pas en lien avec le niveau socio-économique
- Quel type d'enseignement spécialisé est d'application pour l'élève.

La refonte du spécialisé en Flandre

- Fusion des types 1 et 8 pour créer le type 'Offre de base' (en FWB prolongation du type 8 au premier degré de l'enseignement secondaire)
- Création d'un type 9 qui s'adresse aux élèves porteurs d'autisme sans déficience intellectuelle
 - Après 4 ans, 10.000 élèves reçoivent une attestation d'orientation vers le type 9, ce qui correspond à la prévalence de l'autisme
 - Risque de ségrégation et de mettre ensemble des élèves ayant des problèmes de communication contrebalancé par l'activation des phases 2 et 3 de la démarche évolutive (2/3 des élèves de type 9 restent dans l'ordinaire).

Questions parlementaires de septembre 2021

<https://www.vlaamsparlement.be/nl/parlementaire-documenten/schriftelijke-vragen/1548775>

- Combien d'élèves bénéficient-ils d'un parcours individuel adapté au sein de l'enseignement ordinaire?
- Parmi ces élèves, combien obtiennent une attestation de maîtrise de compétences, quelle est l'évolution entre 2016 et 2021? (voir réponse ventilée par degrés et par filières d'enseignement)
- Selon le ministre, comment le parcours individuel adapté peut-il contribuer à rendre l'école inclusive? Quelle sera la place de ce dispositif dans le décret leersteun?

Réponses

- Combien d'élèves avec une attestation d'orientation vers le spécialisés sont-ils scolarisés dans l'enseignement fondamental ordinaire?

Années	type 2	type 3	type 4	type 6	type 7	Type 9	Type BA	total
2017-2018	244	29	12	0	18	61	295	659
2018-2019	349	43	24	3	29	100	474	1022
2019-2020	433	66	62	9	105	125	603	1403
2020-2021	357	33	73	12	121	116	554	1266

- Parcours individuel adapté: <https://docs.vlaamsparlement.be/pfile?id=1747435>

Evolution du M Decreet 1^e étape : 2017

- Suppression de l'exigence d'un diagnostic d'expert.
- Distinction entre 'petits' types: 2-4-6-7 (sans troubles du langage) et 'grands' types: 3-9-7 troubles du langage, et offre de base.
- Les élèves relevant des 'petits types' peuvent bénéficier d'un soutien individualisé émanant d'une école spécialisée du même type, en concertation avec les parents, tant pour les AR (phase 2) que pour le parcours individuel adapté (phase 3).
- Les élèves relevant des 'grands types' génèrent une aide supplémentaire émanant du réseau de soutien. Cette aide supplémentaire se traduit en soutien à l'établissement, à l'équipe éducative et éventuellement à l'élève.

Etape 2: 2019: begeleiding decreet.

- Les élèves relevant type 7 avec trouble du langage changent de catégorie et génèrent également une aide individuelle.
 - attention à l'effet 'aspirateur' et au sur-diagnostic
- Les élèves relevant des 'petits types' 2-4-6-7 bénéficient d'un soutien financier analogue qu'ils fréquentent l'enseignement ordinaire ou l'enseignement spécialisé: grande avancée !!!!!
- Quid des autres types? Demande (des parents, des associations) qu'il y ait un transfert du financement du spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

Evaluation du M Decreet de 2017/2019

- Echantillonnage de 60 écoles: 30 fondamentales et 30 secondaires
- Entretiens semi-directifs avec les directions et les coordonnateurs de soins
- Questionnaires on-line pour les parents et les équipes éducatives.

Moyens mis en oeuvre

- Heures NTPP consacrées à la remédiation et au soutien
 - en moyenne 10,7% (entre 2 et 30%) dans les écoles fondamentales,
 - En moyenne 3,1% (de 0,5 à 8,7%) dans les écoles secondaires.
- Certains enseignants chargés du soutien ou de la remédiation disposent d'une formation adaptée soit initiale, soit complémentaire (banaba) (Banaba = bachelor na bachelor).
 - Dans le secondaire dans 73% des cas,
 - Dans le fondamental dans 56,7% des cas.
- Les écoles fondamentales reçoivent une enveloppe spécifique pour les activités de soutien et de remédiation, les écoles secondaires pas.
- La taille de l'équipe de remédiation est en cohérence avec l'indice OKI (Onderwijskansarmoede-indicator).

Éléments d'évaluation

- Il y a loin de la théorie à la pratique: le taux de fréquentation de l'ES a baissé entre 2015 et 2018, depuis il est à la hausse et en 2021, il est supérieur au taux de 2015!!!!
- Perceptions des parents, des décideurs et du personnel impliqué (perception positive) en contraste avec les perceptions des enseignants de terrain (perception négative): incompréhension, impression de ne plus pouvoir faire son métier comme auparavant.
- Meilleur fonctionnement lorsqu'école ordinaire et école spécialisée se trouvent sur le même campus.

Points d'achoppement

- Manque de stabilité des équipes de soutien
- Manque de formation des enseignants et manque d'expertise des zorgteam
- Manque de synchronisation entre l'aide externe et le soutien scolaire
- Pour les écoles, les problèmes de comportement sont bien plus difficiles à gérer que les problèmes d'apprentissage
- MAIS: lien entre les problèmes de comportement et la non mise en place d'AR adaptés
- Rapport d'évaluation de l'enseignement spécialisé réalisé par l'inspection en 2020: niveau insatisfaisant, trop peu diversifié et trop 'occupationnel'.

Recommandations

- Importance des mesures de prévention, nécessité que les écoles renforcent les mesures relevant des phases 0 et 1
- Renforcer l'accompagnement pédagogique
- Augmenter les profils de fonctions paramédicale sociales et orthopédagogiques dans l'enseignement ordinaire
- Réaliser un contrôle de qualité de l'accompagnement des élèves
- Simplifier les procédures et proposer un modèle de prise en charge clair et transparent
- Assurer la stabilité des équipes de soutien
- Impliquer davantage les parents et les élèves
-

Dispositifs/pratiques intéressantes pour la FWB

- La démarche évolutive
- Le diagnostic orienté prise en charge
- Le parcours individuel adapté
- L'existence de pratiques scolaires pensées pour soutenir **les élèves porteurs d'autisme via le type 9** et surtout via les curricula de formation continue centrés sur le fonctionnement autistique proposés par autisme centraal en collaboration avec la haute école Arteveld (cf le CIU autisme)
- La pratique d'évaluation régulière des dispositifs mis en place par des organismes externes (plus facile grâce à la digitalisation)